

<https://ricochets.cc/Tribunal-de-Valence-3-policiers-s-allient-pour-faire-condamner-une-victime-de-violence-policiere.html>



Tribunal de Valence : 3 policiers s'allient pour faire condamner une victime de violence policière !

- Les Articles -
Date de mise en ligne : jeudi 24 septembre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Tribunal de Valence : 3 policiers s'allient pour faire condamner une victime de violence policière !

[Le 9 septembre 2020 s'est déroulé un procès visant la gilet jaune C.](#) Elle a été scandaleusement condamnée à 1 mois de prison avec sursis alors que c'est elle la victime de la police !

► Des infos sur cette affaire qui discrédite une fois de plus la « justice » et la police :

- [Informations complémentaires sur cette affaire lors de la conférence de presse](#) du 30 janvier 2020.
- [Valence, 7 décembre : retraite, des policiers distribuent des points à l'oeil !](#) - Plateau des couleurs, la retraite à points déjà appliquée !

Hélas, cette condamnation indigne et injuste n'a rien de bien étonnante vu les institutions non-démocratiques en place, où la répression tout azimut sert à maintenir le statu quo.

Ce procès a suscité des réactions légitimement indignées, en voici des extraits puisés sur FB :

1.

Mercredi 9 septembre à 13 h 30, notre camarade C. a été jugée au tribunal de Valence suite à la plainte d'un policier de Valence.

Elle a écopé d'une peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis.

Elle même avait auparavant déposé plainte pour violence et les coups qu'elle avait reçu le 7 décembre 2019 : conduite aux urgences où elle a dû être recousue à l'arcade sourcilière (8 points de suture). elle a eu 8 jours d'ITT. Ce policier affirme qu'elle a donné des coups dans sa sacoche (moto) et s'est débattue durant l'arrestation.

L'enquête a été menée totalement à charge contre elle .

La plainte du policier a été déposée après et en réponse à la plainte de C. Ce policier n'a subi aucun préjudice et n'eu aucun jour d'ITT. Ils étaient trois pour l'arrêter, arachés et caparaçonnés. on a du mal à imaginer cette jeune femme frêle leur faire beaucoup de mal.

(...)

Le plaignant ne s'est pas présenté à l'audience .

Il est à noter que la plainte de C , contre ce policier n'a toujours pas été traitée à ce jour !



Tribunal de Valence : 3 policiers s'allient pour faire condamner leur victime ! C'est le monde à l'envers...

2. Retour sur le passage au tribunal de notre camarade C. aujourd'hui (09 septembre)

A 13h30, la petite salle d'audience du tribunal de Valence se remplit de personnes venues en soutien à C.,

représentants un bon éventail des composantes du Collectif VeL & GJ.

Cette présence (une bonne trentaine de militants), vite identifiée par des FDO du coup un peu tendus, nous vaudra de faire passer très vite le dossier de C. à la demande des susdites fdo (comme on dit dans leurs rapports circonstanciés) et des autres acteurs de la comédie judiciaire.

Après une audience d'un peu moins d'une heure, au cour de laquelle Maître Kempf nous aura régalié notamment en crucifiant par deux fois la proc et une fois la présidente, et en insistant sur le caractère scandaleusement ridicule d'un trio de robocop accusant un frêle mère de famille de 50 kg tout mouillé de les avoir dérouillé (enfin... presque) et un délibéré deux heures plus tard, C. écope d'une condamnation à 1 mois avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve (la proc demandait un mois avec sursis et 300 euros d'amende).

Une condamnation étrangement légère au vu des accusation (voies de faits sur fdo, donc), mais qui ne répond en fait qu'au besoin de ne pas faire perdre la face à la police française.

Et pourtant une injustice claire et nette au vu des faits, la victime étant C. et non pas les trois matamores en uniformes qui l'ont lâchement attaqué, évidemment.

Mais les juges n'en sont plus à ça près désormais.

A gerber, comme beaucoup de ce système de merde.

Analyse complémentaire

Le policier a porté plainte après la plainte déposée par C. pour brutalité policière.

Face à leurs actes, des policiers auraient-ils voulu appuyer leur système de défense en cas de procès les concernant ? En portant plainte, il semble vouloir « crédibiliser » et « officialiser » la stratégie de défense selon laquelle C. se serait fait mal « toute seule ».

En affirmant que C. aurait donné des coups de pieds et se débattaient, ils transforment la victime en coupable, responsable de sa blessure à la tête.

Sinon curieusement, dans les tribunaux on croise plein de pauvres et de contestataires, mais peu de pollueurs, d'exploiteurs, de riches évadés fiscaux, de profiteurs. Curieux.

Sinon, il paraît que la justice est égale pour tous, ...à condition de pouvoir se payer les avocats, un coût qui augmente drastiquement en cas d'appel ou de cassation.

Pratique, ainsi les pauvres ou les contestataires (qui sont souvent les mêmes) hésiteront à porter plainte ou à faire appel. Et puis même s'ils sont innocentés, ou quasi, ils auront subi le stress de la garde à vue, du procès, et des difficultés à payer pour pouvoir se défendre.

Le monde est mal fait, ceux qui ont plein de frics sont peu poursuivis, tandis que les personnes pauvres souvent poursuivies par la justice n'ont pas d'argent pour pouvoir bien se défendre.

Suggestion : que la justice pourchasse surtout les riches, les capitalistes, leurs actes criminels antisociaux et anti-écologiques ne manquent pas, ça fera un peu de justice sociale et ça permettra de renflouer les caisses via de fortes amendes.